



Quelle prise en compte des polluants émergents dans les eaux destinées à la consommation humaines (EDCH) ?

Webinaire Astee du 1^{er} février 2022

Questions des participants

Présentation C. Mechouk :

Volet « risques sanitaires » associés aux métabolites du chlorothalonil

- Des études ont-elles été réalisées sur les voies d'exposition comparées à ces métabolites (eau, alimentation, autre) ?

C. Mechouk : *Pas à ma connaissance.*

- Est-ce qu'il existe comme en France des Vmax ?

C. Mechouk : *En Suisse dans l'OPBD, il n'y a majoritairement que des valeurs limites à ne pas dépasser sous peine de rendre l'eau non potable. Seuls les paramètres COT et turbidité font l'objet d'une valeur maximale qui est plus une valeur guide.*

- Les LMR de chlorothalonil et de ses métabolites dans les aliments sont-elles connues ?

C. Mechouk : *Pas à ma connaissance.*

L'origine des métabolites et les mesures préventives

- Y a-t-il eu tentative de quantifier les contributions de l'agriculture et des espaces vert (golf) ?

C. Mechouk : *Pas à ma connaissance.*

- Quelles sont les actions de préservation de la ressource préconisées ou imposées en cas de non-conformités sur l'eau distribuées en Suisse ?

C. Mechouk : *Les périmètres de protection des ressources ont été définis pour lutter contre les contaminations microbiologiques. Des réflexions sont en cours pour intégrer le risque chimique.*

Présentation X. Dauchy :

Sur l'utilisation des PFAS et leur présence :

- Y a-t-il des PFAS dans les phytosanitaires ?

X. Dauchy : *Avec la définition donnée par l'OCDE en 2021 ([lien](#)), le périmètre des molécules appartenant à la classe des PFAS s'est clarifié, mais aussi élargi. Par conséquent, il existe un certain nombre de produits phytosanitaires qui entre dans le périmètre de cette définition, notamment des molécules ayant un unique groupement $-CF_3$ (comme le norflurazon, le fluopyram, le diflufenicanil, le fluazifop-butyl, le flutolanil, le flonicamid, le flufenacet, le fluopicolide, le penthiopyrad, le flupysulfuron, ...). Ces molécules n'étaient pas incluses dans le cadre de ma présentation. Il existe un PFAS à chaîne perfluorée longue (le sulfuramid) qui a été utilisé pour la lutte contre des fourmis et des termites en Afrique du Sud et au Brésil, notamment. Enfin, si on élargit la question, quelques*

documents mentionnent l'usage de PFAS en tant que co-formulants de certains produits phytosanitaires, où ils seraient utilisés pour leur propriétés tensio-actives.

- Transparent n° 8 : Les chiffres sont pour France ou pour le monde ?

X. Dauchy : Ces chiffres d'émission sont effectivement pour le monde.

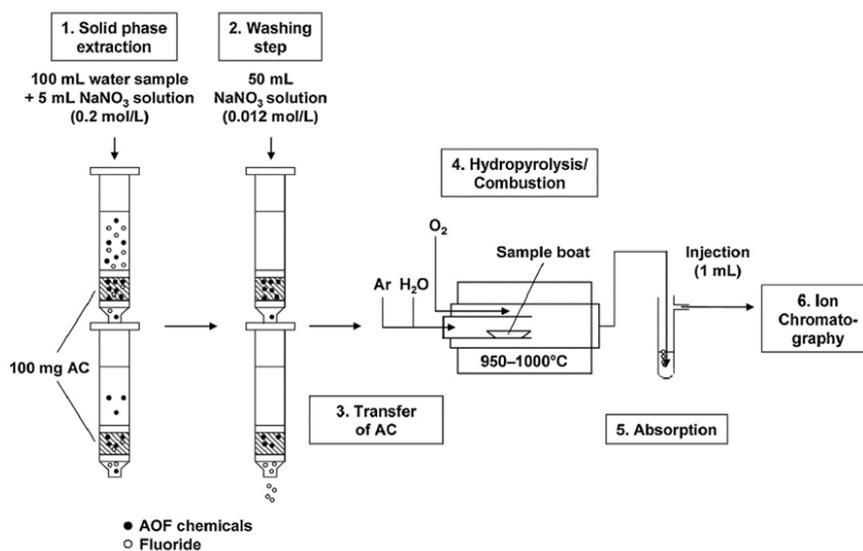
- Y a-t-il des mesures de perfluorés dans l'air ?

X. Dauchy : Oui, il y a des mesures de PFAS dans l'air, et plusieurs études en ont quantifiés dans l'air extérieur (voir diapositive 8), mais aussi intérieur. C'est ce qui explique en partie le transport de PFAS sur de très grandes distances et la contamination de zones éloignées de toute activité anthropique.

Sur les méthodes d'analyse et de suivi des sites :

- Y a-t-il des similitudes (ou non) entre la méthode AOF avec la méthode d'analyse des AOX ?

X. Dauchy : Je ne suis pas un spécialiste de l'AOX, mais je pense que le principe général est assez similaire (piégeage sur un support, minéralisation par combustion et détection). L'AOX s'adresse aux halogènes type chlore, brome et iode avec une détermination par titrage argentimétrique. Dans le cas de l'AOF, on dose le fluor par chromatographie ionique. Ci-dessous, une présentation du principe de l'AOF.



- Transparent n°12 : comment expliquer les écarts si importants calculés ? Par exemple, entre 7,3 et 90 kg ?

X. Dauchy : Ces quantités ont été mesurées au cours de différentes campagnes. C'est la fourchette basse et haute des différentes mesures. Cela montre que certaines émissions peuvent énormément varier au cours d'une année et que donc les niveaux de contamination peuvent être extrêmement fluctuant au cours du temps et en fonction du contexte.

Sur l'évaluation des risques sanitaires :

- Pour la limite en PFAS de la nouvelle directive Eau Potable est-elle décorrélée de la limite dans l'alimentation donnée par l'EFSA ?

X. Dauchy : Non, pas à ma connaissance. Je crois que les travaux de l'EFSA ont été conduits parallèlement et de façon assez simultanée à ceux de la future Directive EP, et que par conséquent, il n'y a pas eu de porosité entre les deux démarches.

- Y a-t-il eu une étude des valeurs toxiques de référence passées ou en cours ?

X. Dauchy : Il a quelques années (2017), l'ANSES a produit des VTR pour quelques PFAS. Mais, ces valeurs sont aujourd'hui considérées comme obsolètes. Il y aurait encore des travaux de VTR en cours, notamment à l'US-EPA.